

Recorded in the Land office at Detroit in Liber E. folio
55 & By me

G^o Hoffman R.

SALE OF LAND TO PIERRE DROUILLARD

PARDEVANT Thomas Williams Ecuyer Notaire au Detroit y resident Soussigné, fut present Pierre Cardinal lequel par ces presentes reconnoit et confesse avoir de son bon gré et sans aucune Contrainte, Vendu, Cédé, quitté, Transporté et delassé de maintenant et a Toujours promet faire Jouir et Garantir, de tous Troubles, dettes, Douaires, evictions, alienations, hypothèques et Empechements, Generalement Quelconques à Pierre Drouillard a ce present et acceptant pour luy ses hoysr et ayans causes une terre de deux Arpents de front sur Quarante de profondeur sise et située au Nord de la Rivierre du susdit Detroit tenant du coté de l'est Nord est a Bazile Campau et du coté de l'ouest sud ouest au susdit Vendeur Circonstances et Dependances et ainsi que le tout se poursuit et comporte et s'étend de toutes parts et de fond en comble, sans par le susdit Vendeur en rien excepter, reserver ni retenir, laquelle susdite terre le susdit acquereur a dit bien scavoir et connoitre pour avoir le tout vue et visité et dont il est content et satisfait.

CETTE VENTE ainsi faite aux Causes et Conditions susdittes et suivantes, des cens et rentes et droits Seigneuriaux envers sa Majesté ou des Servitudes accoutumées aux quelles peut être Sujette la susdite terre, en outre pour et moyennant le prix et somme de Quinze cent livres ou Schellins ancien de la province, Egal a cent pontes du cour de la province de Nouvelle York, que le susdit vendeur reconnoit avoir reçu du susdit Acquereur en belles et bonnes especes ou autres effets, dont il dit être content et satisfait et dont il tient quitte le susdit Acquereur luy et tous autres.

AU MOYEN de quoy et de tout ce que dessus le susdit Vendeur a Transporté et Transporte au susdit acquereur ses hoysr et ayans causes tous droits de propriété fond et tres fond, noms, raisons, actions, saisine et possession qu'il